

AIDE FINANCIERE PRIME DE NOEL

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cette aide du Centre Communal d'Action Sociale a pour objectif de soutenir pour la période de Noël, les familles rencontrant des difficultés financières suite à une perte d'emploi. L'aide est attribuée selon le montant du quotient familial. Elle est de 50 € par enfant de moins de seize ans.

POUR QUI ?

Cette aide financière est accordée aux familles domiciliées à Noisy-le-Roi, pour leurs enfants de moins de seize ans, fiscalement à charge, et dont au moins un parent est privé d'emploi et inscrit à Pôle Emploi.

QUAND ?

Les demandes sont étudiées du mois d'octobre au 10 décembre. L'aide est versée une fois par an.

COMMENT ?

Soit,

✚ En déposant à **l'accueil de la mairie**, l'ensemble des justificatifs demandés sous **enveloppe cachetée avec la mention « à l'attention du service social »**

ou **par courrier postal** à l'adresse suivante :

CCAS-Service social
37 Rue André Le Bourblanc 78590 Noisy-le-Roi

Veillez préciser vos noms, prénoms, téléphone, mail et adresse, ainsi que l'objet de votre demande.

✚ Par mail : accueil-social@noisyleroi.fr

✚ Infos complémentaires / demande de RDV :
01 30 80 27 50

Copie de la pièce d'identité du ou des demandeurs + copie du livret de famille

Copie du dernier avis d'imposition

Copie des 3 derniers justificatifs de ressources de la famille (indemnités chômage, salaires, allocations familiales, pensions ...)

RIB

Selon la situation, d'autres documents pourront être demandés

COÛTS

La démarche est gratuite.

Service Social

37 rue André Le Bourblanc

78590 Noisy-le-Roi

01 30 80 27 50

Mail : accueil-social@noisyleroi.fr

Accueil sur RDV :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h